

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***25064251***

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

12 MAI 2025

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT ~~Gref~~ GRÉFON TOURNAIN° d'entreprise : **0446 511 388**

Nom

(en entier) : **CALADOR**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**Adresse complète du siège : **7700 Mouscron, Avenue du Château 200****Objet de l'acte : Nominations - Démissions - Transfert du siège social.**

DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE PRISES LE 8 MAI 2025 CONFORMEMENT A L'ARTICLE 7 :231 DU CODE DES SOCIETES ET DES ASSOCIATIONS

Conformément à l'article 7 :231 du Code des sociétés et des associations, « Les décisions de l'actionnaire unique agissant en lieu et place de l'assemblée générale conformément à l'article 7 :125 sont consignées dans un registre tenu au siège social. »

ORDRE DU JOUR

1. Démissions d'administrateurs ;
2. Décharge des administrateurs démissionnaires ;
3. Nomination de nouveaux administrateurs ;
4. Délégation de pouvoirs.

II. DECISIONS**1. Démissions d'administrateurs**

L'actionnaire unique prend connaissance et accepte la démission de l'administrateur suivant avec effet à ce jour :

- Monsieur Philippe LANNEAU, administrateur
- Monsieur Jean-Luc LANNEAU, administrateur et administrateur délégué

La fin de leurs mandats met également fin à toutes les compétences et délégations quelconques, y compris le pouvoir de signature sur les comptes.

2. Décharge aux administrateurs démissionnaires

L'actionnaire unique octroie pour chacun des administrateurs démissionnaires, la décharge provisoire pour l'exercice de leur mandat respectif jusqu'à ce jour, et confirmera ces décharges lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

3. Nomination de nouveaux administrateurs

L'actionnaire unique décide de nommer avec effet à compter de la présente assemblée, les personnes suivantes en qualité d'administrateurs pour une durée indéterminée :

- a. Monsieur Sébastien Raedemaeker
- b. Monsieur Juan Bastin

Les personnes précitées acceptent respectivement leur nomination.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/05/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

4. Délégation de pouvoirs

L'actionnaire unique décide de donner tous pouvoirs à Monsieur Juan Bastin, avec faculté de substitution, pour l'accomplissement des formalités légales, en ce compris le dépôt pour publication aux annexes du Moniteur belge d'un extrait des présentes décisions.

DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 MAI 2025

Transfert du siège social au 6 Avenue des Cormiers 1332 Genva.

Nomination de Juan Bastin et Sébastien Raedemaeker comme administrateurs délégués.

L'actionnaire unique :

Pour la SA BLACKREIT

Juan BASTIN
Administrateur délégué